

« par la honteuse paix de Brest-Litowsk, nous voilà libérés
 « du prétendu secours d'alliés oppresseurs, pour refaire
 « nos forces morales supérieures, au contact des peuples
 « opprimés de l'Adriatique à Belgrade, de Prague à Bucarest,
 « de Varsovie aux pays du Nord, qui n'ont pas encore recouvré
 « l'équilibre perdu. Par l'effondrement de la Russie militaire,
 « la Pologne se trouvait tout à coup libérée, recrée, et voici
 « que dans toute l'Europe les nationalités relevaient la tête
 « et NOTRE GUERRE DE DÉFENSE NATIONALE SE VOYAIT TRANSFORMÉE
 « PAR LA FORCE DES CHOSES EN GUERRE DE LIBÉRATION. »

L'aspect de la paix se trouvait ainsi totalement changé. Elle devenait une *paix de droit* en vue d'une *Europe de droit, créatrice d'Etats indépendants*. Vaincues, l'Allemagne et l'Autriche voient rétablir les peuples dans le plein d'une dignité nationale, qui s'affirme de toutes parts, pour nous mettre en demeure de rétablir les nationalités.

L'EUROPE DE DROIT AU LIEU DE L'EUROPE DÉMEMBRÉE. Ce sera la gloire du traité de Versailles de l'avoir tenté.

Vers la France se sont tournés les peuples héritiers des Habsbourg, et la France a entendu leur appel :

A la Tchécoslovaquie, elle assure ses limites historiques, la possession de Presbourg et celle des nœuds essentiels du chemin de fer de Gmund et de Feldsberg. A la Yougoslavie, elle ménage, soit du côté hongrois, soit du côté bulgare, les frontières nécessaires à sa sécurité, que les débats des techniciens avaient risqué de compromettre. A la Roumanie, d'accord avec l'Italie, elle évite la remise en question du traité de 1916 ; elle obtient pour elle, dans la Transylvanie occidentale, la ligne de chemin de fer